

PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 18 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BARRE Stéphane, BERNARD Denis, BIGER Hervé, BRUNET Véronique, CADRAN Louis, CANSIER Elodie, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, DOUGET Denis, FRANCIUS Murielle, GREIJ DANUS Gaby, LAUDEN André, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David

Secrétaire de séance : CANSIER Elodie

2026-023 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que certains titres de recettes sur diverses créances (notamment celles des services périscolaires) émis par la commune n'ont pu être recouvrés par le Trésorier de la commune.

A la demande du Trésor Public, après vérification que toutes les diligences nécessaires ont bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient aujourd'hui de les admettre en non-valeur.

Les états visés du receveur municipal listant ces demandes sont annexés à cette délibération.

Le montant total de ces recettes irrécouvrables s'élève à **5,52 €**.

Elles seront mandatées sur le budget principal de la commune à l'exercice 2026 comme suit :

- pour 5,52 € au compte 6541 « créances admises en non-valeur »

Il est à noter que ces admissions en non-valeur n'empêchent pas le Trésor Public de poursuivre les démarches pour récupérer ces recettes, et qu'en cas de recouvrement ultérieur, la commune pourra encaisser ces sommes.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

- DECIDE de l'admission en non-valeur des créances détaillées en annexe.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 18 septembre 2026

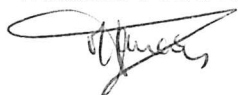
Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 029-212901730-20260918-2026_023-DE

La présidence de séance,
Murielle FRANCIUS



Le secrétariat de séance,
Elodie CANSIER

